



# Plan d'affectation du territoire public (PATP)

Présentation faite dans le cadre du  
Comité Paysage de la TGIRT

Par : Geneviève Plouffe, DR-11 MRNF  
9 septembre 2024

**Votre**  
gouvernement



**Québec** 

# Assises légales du Plan d'affectation du territoire public (PATP)

## Loi sur les terres du domaine de l'État

### Article 21

« [1] *Le **ministre prépare**, avec la collaboration des ministères concernés, un plan d'affectation des terres pour toute partie du domaine de l'État qu'il détermine.*

*[2] **Le plan d'affectation définit et indique des sites et des unités territoriales et détermine leur vocation, en fonction d'objectifs et d'orientations [...]** en ce qui a trait à la conservation et la mise en valeur des ressources et l'utilisation du territoire.*

*[3] **Le plan d'affectation peut être modifié** par le ministre de la même manière qu'il est préparé.»*

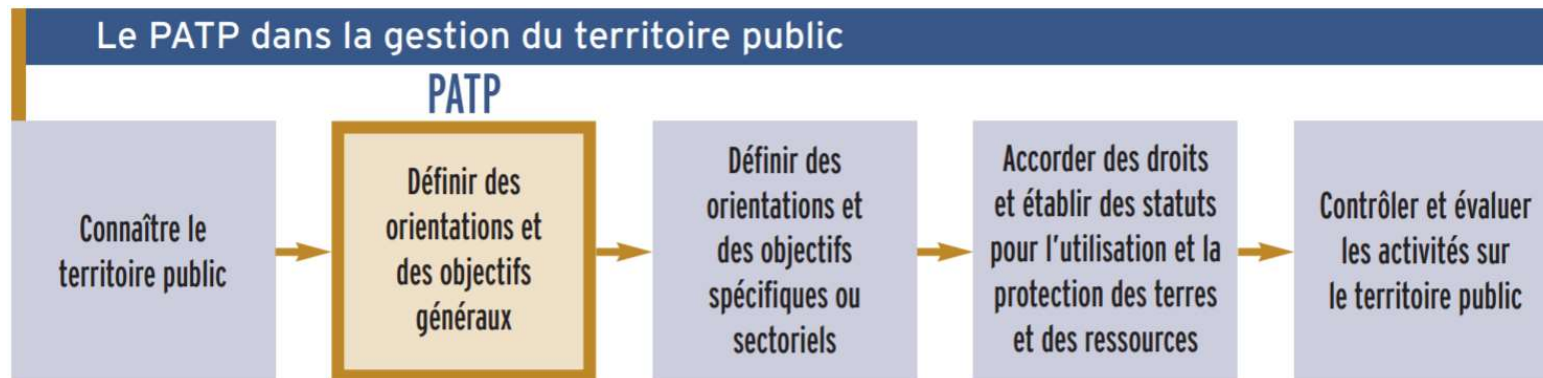
# Rôle et fonctions du PATP

- Il consiste à établir et véhiculer les **orientations du gouvernement** pour la protection et l'utilisation **des terres et des ressources** du domaine de l'État afin de :
  - guider les interventions des divers acteurs sur le territoire public;
  - fournir les balises liées à son utilisation.
- Il constitue également des **orientations gouvernementales en aménagement du territoire** selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin :
  - d'encadrer les orientations municipales visant le territoire public;
  - d'assurer la conformité requise lors de la modification d'un SAD (LAU, a-53.7) ou de la modification d'un PATP (LAU, a-53.12).

# PATP dans la gestion du territoire public

4

- Le PATP est un document d'**orientations générales**. Il est donc mis en application par l'entremise des **interventions effectuées par les intervenants en aval** dans le processus de gestion du territoire public, que ces interventions soient planifiées ou non.



- Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) agit en tant que **coordonnateur gouvernemental** de l'affectation du territoire public.

# Contenu

- Chaque PATP approuvé par le gouvernement contient :
  - Le découpage du territoire; tout le territoire public de la région est découpé en zones qui ne se superposent pas.
    - Sous forme de carte
  - La description des zones d'affectation; portrait, enjeux, analyse, orientations gouvernementales.
    - Sous forme de fiches descriptives
    - Tableau synthèse
  - Les orientations gouvernementales sont décrites par des intentions, des vocations et des objectifs spécifiques (IVO) attribués à chacune des zones.

# Vocations territoriales

Vocations du territoire public	
Vocation définition	Effets sur les usages du territoire
<b>Utilisation spécifique</b> Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation de l'utilisation à un seul usage</li> <li>• Empêche le déroulement de toute autre activité</li> </ul>
<b>Utilisation prioritaire</b> Utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation des activités autres que celle qui est préconisée</li> <li>• Application de contraintes aux autres possibilités d'utilisation</li> </ul>
<b>Utilisation multiple modulée</b> Utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustement des activités selon une ou des caractéristiques particulières du territoire</li> </ul>
<b>Utilisation multiple</b> Utilisation polyvalente des terres et des ressources.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Large éventail d'activités préconisé</li> </ul>
<b>Protection</b> Sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustement des activités pour répondre aux objectifs de protection</li> <li>• Limitation de certaines activités ne permettant pas d'atteindre ces objectifs</li> </ul>
<b>Protection stricte</b> Préservation d'aires rares, exceptionnelles ou représentatives du patrimoine naturel, de sa biodiversité ou du patrimoine culturel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation importante des activités permises</li> <li>• Application de contraintes sévères, le cas échéant</li> </ul>
<b>Affectation différée</b> Report de l'affectation accompagné de mesures provisoires de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de mesures provisoires pour l'utilisation actuelle et possible du territoire</li> </ul>

- ← Exclusivité
- ← Priorité
- ← Polyvalence adaptée
- ← Polyvalence
- ← Priorité
- ← Exclusivité
- ← Litige

# Intentions, Vocations, Objectifs spécifiques

## Exemple : Zone côtière du nord de la péninsule

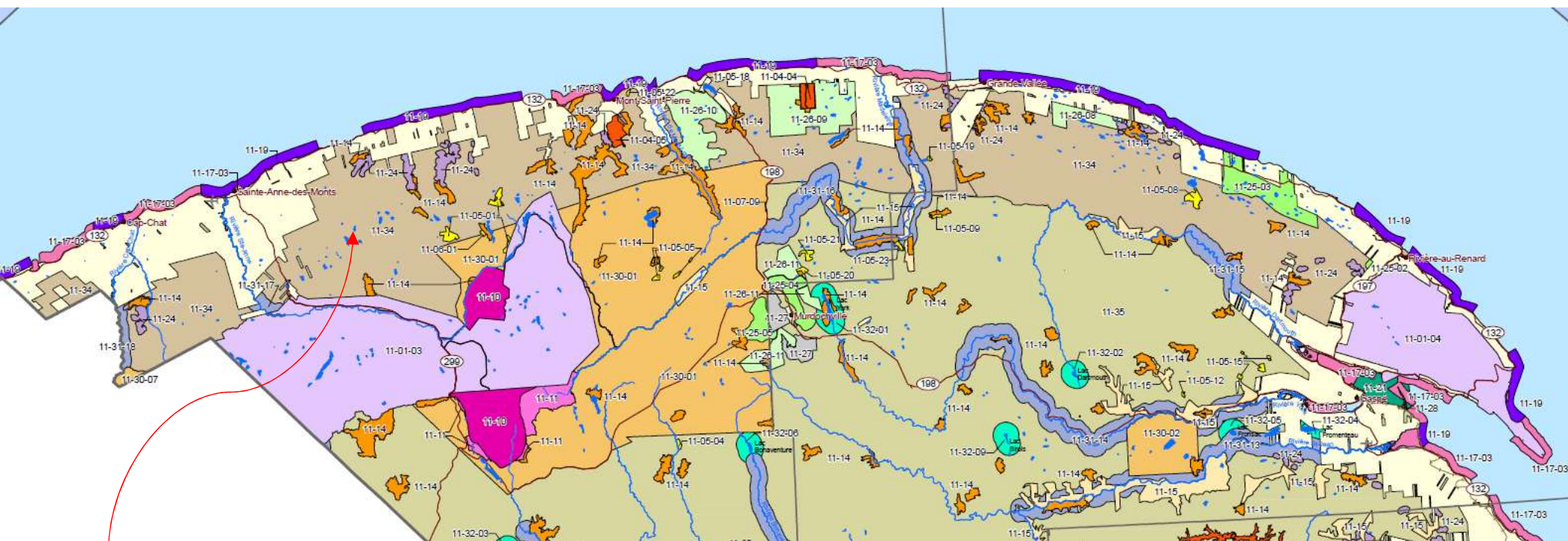
- Intention gouvernementale
  - Utiliser le territoire et les ressources dans une perspective de mise en valeur récréotouristique.
- Vocation
  - Utilisation multiple modulée.
- Objectifs spécifiques (en lien avec le paysage)
  - Adapter les pratiques industrielles, notamment forestières, minières et énergétiques de façon à préserver le caractère naturel des paysages sensibles.
  - Protéger les attributs récréotouristiques autour des lacs d'intérêts (qualité de l'eau, de l'habitat du poisson et des paysages).

### Effets et conséquences de l'affectation

- ✓ Plus grande prise en compte des activités récréatives lors d'intervention sur le territoire.
- ✓ Les acteurs ont à s'assurer que leurs pratiques répondent aux exigences quant au maintien de la qualité des paysages et à la mise en valeur du potentiel récréotouristique.



# Carte et tableau synthèse du PATP (exemple Zone côtière du nord de la péninsule)



11-34	Zone côtière du nord de la péninsule	Simple	1 652,9 km <sup>2</sup>	Utiliser le territoire et les ressources dans une perspective de mise en valeur récréotouristique.	Utilisation multiple modulée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter les pratiques industrielles, notamment forestières, minières et énergétiques (liées au développement éolien ou à l'exploration pétrolière et gazière) de façon à préserver le caractère naturel des paysages sensibles.</li> <li>Protéger les attributs récréotouristiques autour des lacs d'intérêt (qualité de l'eau, de l'habitat du poisson et des paysages).</li> <li>Accroître la contribution des territoires entourant les lacs d'intérêt à l'activité économique régionale sur le plan du récréotourisme ou de la villégiature.</li> <li>Favoriser le développement d'activités récréotouristiques et fauniques.</li> <li>Sauvegarder les espèces sensibles (campagnol des rochers et musaraigne de Gaspé) dans les sites fauniques d'intérêt qui se trouvent dans la zone.</li> <li>Intégrer, dans la gestion du territoire et des ressources, la possibilité de mise en valeur du potentiel énergétique éolien, toutefois de façon à ne pas causer d'effets négatifs sur le potentiel de développement récréotouristique ni sur le milieu habité qui se trouve à proximité de la zone sur le long de la côte.</li> </ul>
-------	--------------------------------------	--------	-------------------------	--	-------------------------------	--



# Contexte de réalisation

- **Préparation** : MERN, en collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés
  - PATP élaborés en région (tables de concertation) avec coordination provinciale (table de coordination);
- **Consultation** : MRC, communautés autochtones ou organismes qui les représentent, groupes d'utilisateurs, d'industries, d'intérêts.
- **Approbation** : Gouvernement du Québec (décret).
  - Les PATP deviennent des lignes directrices à mettre en application par les ministères/organismes (MO) et à prendre en compte dans les planifications régionales et locales.



# Mise en application dans les M/O

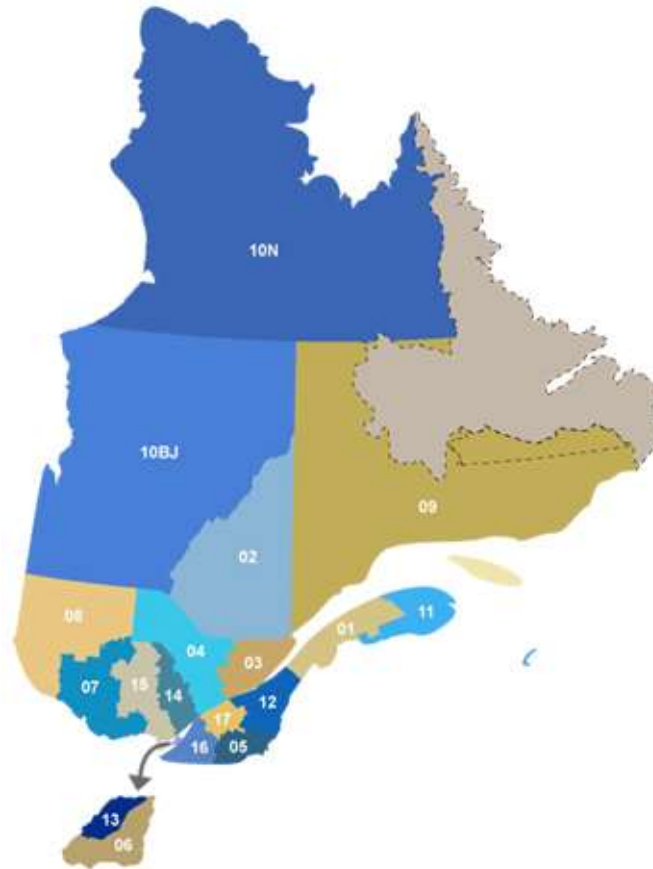
10

- **Intégrer les orientations du PATP dans la gestion des M/O** (et celles de ses mandataires et délégataires) dont, par exemple, dans les PRDTP au MRNF.
- Faire les **liens nécessaires** avec les dossiers liés (aires protégées d'utilisation durable, territoires de conservation nordique (TCN), caribou forestier, etc.
- Le PATP est une planification basée sur une approche de **gestion par objectifs**.
- Les M/O ont donc le **choix des moyens** pour donner suite aux orientations d'affectation (intention - vocation - objectif) dans leur **gestion et leur domaine de compétence**.

# Approche d'affectation du territoire public

- L'approche révisée
  - Changements possibles aux niveaux des acteurs interpelés à différents niveaux de participation, concertation ou consultation
  - Changements possibles du format du document et de la cartographie
- La mise à jour du PATP Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (en vigueur depuis 2015) devrait être lancée dans la prochaine année.

# Pour en savoir plus!



- <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/occupation-du-territoire-public/gestion-territoire-public/>



**Merci de votre attention!**

**Questions?**